



16ème législature

Question N° : 4311	De M. Christophe Bex (La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale - Haute-Garonne)	Question écrite
Ministère interrogé > Travail, plein emploi et insertion		Ministère attributaire > Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique
Rubrique > postes	Tête d'analyse > Protéger les salariés de La Poste !	Analyse > Protéger les salariés de La Poste !.
Question publiée au JO le : 20/12/2022 Réponse publiée au JO le : 05/09/2023 page : 7927 Date de changement d'attribution : 17/01/2023		

Texte de la question

M. Christophe Bex appelle l'attention de M. le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion sur la dégradation des conditions de travail à La Poste et les réorganisations dévastatrices à l'œuvre au sein du groupe. Les exigences de rentabilité, inhérentes à l'ouverture à la concurrence, conduisent La Poste à adopter une logique de comptabilité dévastatrice, tant pour les usagers que pour les salariés. La qualité du service rendu s'en trouve ainsi dégradée, comme en témoignent les nombreuses fermetures de bureaux de poste, essentiellement dans les territoires périurbains et ruraux, la réduction drastique de la fréquence de distribution ainsi que l'augmentation du délai de livraison. Le changement de statut de La Poste, désormais gérée comme une entreprise privée, a parallèlement engendré la suppression de près de 70 000 emplois en vingt ans. Ces suppressions de postes se traduisent dès lors par une augmentation de la charge de travail pour les postiers ainsi que par l'instauration d'une ambiance délétère, où le quotidien des salariés se trouve être rythmé par la crainte de se faire licencier, en particulier pour les travailleurs précaires qui sont les premiers sacrifiés lors des phases de restructuration. Plus largement, les différentes restructurations à l'œuvre, guidées par la quête de productivité, dégradent les conditions de travail : suppression des tournées, minimisation des temps de parcours, travail minuté, limitation des moyens du matériel, etc. Les conséquences sont telles que différents rapports de la médecine du travail relèvent un nombre croissant de suicides dans le groupe La Poste. Ainsi, il lui demande de tout mettre en œuvre pour améliorer les conditions de travail des postiers et de lutter activement contre la souffrance au travail.

Texte de la réponse

La Poste connaît actuellement une transformation importante de ses activités du fait de l'évolution des usages des clients (baisse du courrier, développement du colis, moindre fréquentation des bureaux de poste, digitalisation). Dans ce contexte, elle apporte une attention constante aux conditions de travail et à la qualité de vie au travail de ses collaborateurs. La politique de prévention des risques psycho-sociaux et de qualité de vie au travail à La Poste est structurée. L'accord social « La Poste engagée avec les postiers », signé en mai 2021, comporte un volet important consacré au développement des mesures en faveur de la qualité de vie au travail. Dans ce cadre, la démarche « Les essentiels qualité de vie au travail » élaborée avec l'ANACT (Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail), mise en place en concertation avec les représentants du personnel, alimente le document unique d'évaluation des risques professionnels et permet désormais à chaque établissement de disposer d'un budget propre dédié à cette cause. Par ailleurs, le volet social de la transformation de La Poste a été posé avec les

partenaires sociaux. Tous les projets importants font l'objet d'une étude d'impact préalable à leur mise en œuvre. Cette étude évalue et permet d'apporter des garanties au projet dans ses aspects humains, organisationnels, environnementaux et techniques. La Poste a pris l'engagement, dans un accord social, de ne mettre en place aucun plan de départ collectif contraint. La Poste dispose également de ressources importantes en santé et sécurité au travail. Les managers sont formés à la prévention. Des responsables RH, également formés à la santé et à la sécurité au travail, sont présents en proximité des postiers dans toutes les branches et sur tout le territoire. De ressources spécialisées en Sécurité et Santé au Travail sont présentes partout sur le territoire : 400 préventeurs, des services de santé au travail internes (105 médecins du travail, 124 infirmiers en santé au travail, 111 assistants en santé au travail), plus de 200 assistants sociaux. Un programme de prévention des risques liés à la manutention manuelle et aux postures a été lancé, afin de prévenir l'apparition des troubles musculo-squelettiques (TMS). En vue de réduire les risques d'accidents, des actions sont menées concernant la sécurisation de l'utilisation des véhicules, ainsi que la prévention des chutes. La prévention des risques liés au travail sur écran fait, quant à elle, l'objet d'un programme adapté. La prévention des risques liés aux incivilités et aux agressions est renforcée : accompagnement des postiers victimes d'incivilités, communication afin de faire du bureau de poste un « lieu de civilité », dépôt de plainte systématique de La Poste aux côtés du postier en cas d'agression physique. Un dispositif d'écoute et de soutien est ouvert à tous les postiers a également été mis en place. Un service d'écoute psychologique par des psychologues cliniciens est mis à la disposition de tous les postiers, 24h/24, 7j/7, pour toute difficulté d'ordre tant personnel que professionnel. La Poste mesure régulièrement l'engagement des postiers. En effet, chaque année, l'entreprise déploie, auprès de tous les postiers, un outil au service de la qualité de vie au travail : le baromètre d'engagement qui permet de partager le sens des actions et d'identifier des améliorations dans l'organisation du travail. Enfin, un dispositif d'alerte spécifique permet aux organisations syndicales de saisir la direction de toute situation personnelle qui n'aurait pas été prise en compte de manière satisfaisante.